

DG-2020-012

Date : 12 mai 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet de la demande : Approbation des critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2020-2021 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 275.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation des critères de répartition des ressources 2019-2020 recommandée par le comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès du comité de parents;

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
En vertu des mesures transitoires du projet de loi 40, article 299

Autorisation du directeur général

Le directeur général autorise :

- L'approbation des critères de répartition des ressources pour l'année scolaire 2020-2021 de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais;



Denis Rossignol, directeur général

2020-05-19
Date

Attestation de l'analyse et de la recommandation

Responsable : Manon Riel
Fonction : Directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire

A. Respect des encadrements

La directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire atteste que la présente demande respecte en tout point la *Politique relative aux objectifs et aux principes de répartition des ressources* de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

B. Recommandation de la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire

En vertu des considérants ci-haut, la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire recommande l'approbation des critères de répartition des ressources pour l'année 2020-2021 de la Commission scolaire.



Manon Riel

2020-05-19
Date